

Bureau du 1 avril 2008

Décision n° B-2008-6118

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Place Lazare Goujon - Marché communautaire attribué à la société Bornhauser Molinari Melun (BMM) - Avenant de transfert au bénéfice de la SAS Forclum Paris Ile de France**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Lazare Goujon à Villeurbanne, par sa décision n° B-2005-3259 en date du 6 juin 2005, le Bureau a autorisé monsieur le président de la Communauté urbaine à signer le marché de travaux relatif au lot n° 4 : fontainerie avec la société Bornhauser Molinari Melun (BMM).

Cette société a été absorbée par la SAS Forclum Paris Ile de France dont le siège social est situé 83-85, boulevard Vincent Auriol 75013 Paris, par décision de l'associé unique en date du 27 septembre 2007.

Le greffe du tribunal de commerce de Melun a fixé la date d'immatriculation au 23 novembre 2007.

En conséquence, afin de prendre en compte ce transfert dans le marché n° 050993C non soldé à ce jour, il est nécessaire de signer un avenant qui ne change en rien le contenu du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

DECIDE

Autorise monsieur le président à signer l'avenant de transfert du marché n° 050993C pour les travaux d'aménagement de la place Lazare Goujon à Villeurbanne - lot n° 4 : fontainerie, au bénéfice de la SAS Forclum Paris Ile de France.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,